

VILLE DE PLESSISVILLE
PROVINCE DE QUÉBEC
CANADA

Séance régulière du conseil de la Ville de Plessisville, tenue ce 1^{er} jour du mois de juin 2009, aux heures et lieux ordinaires des séances du conseil, à laquelle étaient présents les membres du conseil:

Michel Gosselin, Gaétan Blier, Sonia Gosselin et Bernardin Ruel.

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Jacques Vallée.

Messieurs Jean Marcoux, directeur général, et René Turcotte, secrétaire-trésorier, sont également présents.

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance régulière du 4 mai 2009 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Adoption du
procès-verbal

RÉSOLUTION N^o 140-09

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par monsieur Bernardin Ruel

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 4 mai 2009, tel que rédigé.

ADOPTÉE

Ratification des
comptes

RÉSOLUTION N^o 141-09

Proposé par monsieur Michel Gosselin
Appuyé par madame Sonia Gosselin

Et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER la liste des comptes ayant fait l'objet d'un paiement datée du 25 mai 2009 et totalisant une somme de 881 945,98 \$.

Il est de plus résolu d'autoriser le remboursement des réclamations pour frais de voyage ou de représentation des membres du conseil municipal, totalisant la somme de 60,64 \$.

ADOPTÉE

Rapport du
Directeur général

RÉSOLUTION N^o 142-09

Proposé par monsieur Bernardin Ruel
Appuyé par monsieur Michel Gosselin

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport du Directeur général daté du 28 mai 2009 et de ratifier les décisions prises, incluant les contrôles budgétaires, s'il y a lieu, le cas échéant.

ADOPTÉE

Dépôt de
documents

Le secrétaire fait dépôt du procès-verbal d'une réunion de la Commission d'urbanisme tenue le 2 avril 2009. Le conseil en prend acte.



SÉANCE RÉGULIÈRE 1^{er} JUIN 2009

Maire suppléant

RÉSOLUTION N^o 143-09

Proposé par monsieur Michel Gosselin
Appuyé par madame Sonia Gosselin

Et résolu à l'unanimité

DE DÉSIGNER monsieur Bernardin Ruel à titre de maire suppléant à compter du 2 juin 2009 et jusqu'à la fin de son mandat comme conseiller, conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

ADOPTÉE

Délégation souper
reconnaissance
Filles d'Isabelle

RÉSOLUTION N^o 144-09

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par madame Sonia Gosselin

Et résolu à l'unanimité

DE DÉLÉGUER monsieur Jacques Martineau, maire, accompagné de sa conjointe, au souper reconnaissance organisé par le Cercle St-Calixte Conseil 643 des Filles d'Isabelle, qui aura lieu le 6 juin 2009 au Motel le Phare de Plessisville.

Il est de plus résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des billets au coût total de 40 \$, ainsi qu'au remboursement des dépenses afférentes, s'il y a lieu (p.c. 02-110-01-312).

ADOPTÉE

Délégation
souper
conférence 50^e
Mont Apic

RÉSOLUTION N^o 145-09

Proposé par monsieur Michel Gosselin
Appuyé par monsieur Bernardin Ruel

Et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER à l'achat d'une table pour le souper conférence du 50^e anniversaire de la station de glisse du Mont Apic, qui aura lieu le 3 octobre 2009 au Motel le Phare de Plessisville, et de déléguer les membres du conseil qui seraient intéressés à combler les places disponibles, accompagnés de leurs conjoints.

Il est de plus résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement d'une somme totale de 400 \$ pour l'achat de la table (p.c. 02-110-01-312).

ADOPTÉE

Délégation
tournoi golf
Fondation
CLSC-CHSLD
de l'Érable

RÉSOLUTION N^o 146-09

Proposé par monsieur Michel Gosselin
Appuyé par madame Sonia Gosselin

Et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER à l'achat d'un quatuor pour le tournoi de golf annuel de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable, qui se tiendra le 5 juin 2009 au Club de golf de Plessisville, et de l'offrir en cadeau au moyen d'un tirage parmi les auditeurs de la station de radio KYQ FM.

SÉANCE RÉGULIÈRE 1^{er} JUIN 2009

DE DÉLÉGUER madame Sonia Gosselin ainsi que messieurs Bernardin Ruel et Gaétan Blier, conseillers, ainsi que la conjointe de ce dernier, au déjeuner-bénéfice qui aura lieu avant la tenue du tournoi.

Il est de plus résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des frais d'inscription au montant total de 420 \$ incluant le golf et les déjeuners, ainsi qu'au remboursement des dépenses afférentes, s'il y a lieu (p.c. 02-110-01-312).

ADOPTÉE

Délégation
tournoi golf
Fonds Espoir-
Leucémie

RÉSOLUTION N^o 147-09

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par monsieur Bernardin Ruel

Et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER à l'achat de deux départs pour le tournoi de golf du Fonds Espoir-Leucémie 9452, qui se tiendra le 13 juin 2009 au Club de golf Laurier à Princeville et de déléguer monsieur Michel Gosselin, conseiller, accompagné de sa conjointe, à titre de participants.

Il est de plus résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des frais d'inscription au montant total de 168 \$ incluant le golf, le souper et la voiturette, ainsi qu'au remboursement des dépenses afférentes, s'il y a lieu (p.c. 02-110-01-312).

ADOPTÉE

Subvention
2 000 \$ TVCÉ

RÉSOLUTION N^o 148-09

Proposé par madame Sonia Gosselin
Appuyé par monsieur Gaétan Blier

Et résolu à l'unanimité

DE VERSER une subvention au montant de 2 000 \$ à la Télévision communautaire de l'Érable inc., pour les dépenses d'opérations annuelles reliées à la télédiffusion des séances du conseil municipal, pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010 (p.c. 02-110-01-979).

ADOPTÉE

ATTENDU que le conseil peut, par résolution, autoriser la consommation de boissons alcoolisées dans des endroits publics et à des heures précises (r.m. 1419, art. 2).

Autorisation
boissons
alcoolisées - ligue
balle molle
«féminine»

RÉSOLUTION N^o 149-09

Proposé par monsieur Michel Gosselin
Appuyé par monsieur Gaétan Blier

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la consommation de boissons alcoolisées au terrain de balle molle St-Édouard pour la saison régulière de la ligue de balle molle « féminine », les mardis du 12 mai au 25 août 2009, de 18h30 à 21h00.

ADOPTÉE

SÉANCE RÉGULIÈRE 1^{er} JUIN 2009

Subvention
150 \$ comité
promotion loisir
familial

RÉSOLUTION N^o 150-09

Proposé par madame Sonia Gosselin
Appuyé par monsieur Bernardin Ruel

Et résolu à l'unanimité

DE VERSER une subvention de 150 \$ au comité de promotion du loisir familial (a/s Mme Sandra Vigneault), pour la journée « Bouger en Famille » de la MRC de l'Érable qui aura lieu le 27 septembre 2009 à Inverness (p.c. 02-719-01-979).

ADOPTÉE

Subvention
1 000 \$ tournoi
hockey de rue

RÉSOLUTION N^o 151-09

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par madame Sonia Gosselin

Et résolu à l'unanimité

DE VERSER une subvention de 1 000 \$ au Comité du tournoi de hockey de rue 2009, pour la tenue de son tournoi qui aura lieu au centre-ville les 14 et 15 août 2009 dans le stationnement Poisson, et de soutenir l'organisation par le prêt d'équipements ainsi que l'installation et le démantèlement des bandes (p.c. 02-719-01-979).

Il est de plus résolu d'autoriser la consommation de boissons alcoolisées à cet endroit, le 14 août 2009 de 18 h à 22 h et le 15 août 2009 de 12h à 22 h.

ADOPTÉE

ATTENDU que messieurs François Biron et André Lapierre, de Plessisville, sont tous deux nominés pour la remise des prix Dollard-Morin aux bénévoles en loisir, pour leur implication respective au sein du Club de hockey junior le V. Boutin et de la Balle molle de Plessisville.

Délégations
souper
reconnaissance
prix Dollard-
Morin

RÉSOLUTION N^o 152-09

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par monsieur Bernardin Ruel

Et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER à l'achat de 18 billets pour le souper reconnaissance organisé par l'Unité régionale de loisir et de sport du Centre-du-Québec, qui se tiendra le 4 juin 2009 au Centre communautaire de Ste-Clotilde-de-Horton, et de déléguer monsieur Jacques Martineau, maire et madame Sonia Gosselin, conseillère, à titre de participants.

Il est de plus résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des billets au montant total de 216 \$ incluant les taxes applicables, ainsi qu'au remboursement des dépenses afférentes, s'il y a lieu (p.c. 02-110-01-312).

ADOPTÉE

ATTENDU que la municipalité est partie à une entente intermunicipale conclue avec la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) pour la réception, le traitement et l'enfouissement des matières résiduelles recueillies sur son territoire, pour la période du 22 décembre 2006 au 31 décembre 2011;

ATTENDU que divers tarifs ont été fixés lors de la conclusion de l'entente;

SÉANCE RÉGULIÈRE 1^{er} JUIN 2009

ATTENDU que la RGMRM a demandé à chacune des municipalités qui sont parties à l'entente, une aide supplémentaire de 22 \$/tm à être payée au centre de tri, rétroactivement au 1^{er} février 2009, afin de la soutenir dans la crise mondiale qui sévit dans l'industrie de la récupération.

Modification
tarifs RGMRM

RÉSOLUTION N^o 153-09

Proposé par monsieur Michel Gosselin

Appuyé par monsieur Bernardin Ruel

Et résolu à l'unanimité

DE SUSPENDRE, jusqu'au 1^{er} août 2009, l'application des dispositions financières de l'entente intermunicipale signée le 22 décembre 2006.

DE VERSER à la RGMRM, rétroactivement au 1^{er} février 2009 et jusqu'au 31 juillet 2009 inclusivement, un tarif supplémentaire maximal de 22 \$/tm à être payé au centre de tri.

QUE le tarif supplémentaire de 22 \$/tm soit réévalué mensuellement par la RGMRM, en fonction de la hausse des prix moyens vendant des matières triées.

QUE la RGMRM transmette à la municipalité un rapport mensuel de la situation financière de l'organisation et des marchés.

QUE la RGMRM prenne toutes les mesures nécessaires en vue de rationaliser toutes ses dépenses compressibles.

ADOPTÉE

Offre de services
Laboratoires
Shermont (travaux
réfection ave
Saint-Louis)

RÉSOLUTION N^o 154-09

Proposé par monsieur Bernardin Ruel

Appuyé par monsieur Gaétan Blier

Et résolu à l'unanimité

DE RETENIR les services de la firme Les Laboratoires Shermont inc., selon l'offre datée du 7 mai 2009, pour le contrôle qualitatif des matériaux ainsi que la gestion des sols contaminés, dans le cadre des travaux de réfection de l'avenue Saint-Louis.

ADOPTÉE

ATTENDU la demande de permis présentée par messieurs Philémon Guillemette, Robert Camiré et Vincent Guillemette pour l'immeuble situé au 1425, rue Saint-Calixte, lequel est assujéti au Règlement n^o 1226 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion du 21 mai 2009 à l'effet d'agréer à cette demande.

1425, Saint-Calixte
(Philémon
Guillemette,
Robert Camiré et
Vincent
Guillemette)

RÉSOLUTION N^o 155-09

Proposé par monsieur Michel Gosselin

Appuyé par monsieur Gaétan Blier

Et résolu à l'unanimité

SÉANCE RÉGULIÈRE 1^{er} JUIN 2009

D'APPROUVER la demande de permis de construction présentée par messieurs Philémon Guillemette, Robert Camiré et Vincent Guillemette pour l'immeuble situé au 1425, rue Saint-Calixte, lequel est assujéti au Règlement n° 1226 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le remplacement de deux (2) portes et leurs parties dormantes, les portes étant en acier, prépeintes de couleur blanche et les cadrages en bois recouvert de pvc, le tout tel qu'illustré au plan préparé par Fenêtres P.E. Ouellet daté du 17 avril 2009.

A D O P T É E

ATTENDU la demande de permis présentée par madame Francine Beaudet et monsieur Gilles Hamelin pour l'immeuble situé au 1652, avenue Saint-Édouard, lequel est assujéti au Règlement n° 1226 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion du 21 mai 2009 à l'effet d'agréer à cette demande, malgré que le modèle ne corresponde pas aux critères et modèles illustrés au règlement, le Comité s'appuyant sur l'expertise de la firme Patri-Arch, spécialisée en évaluation de bâtiments patrimoniaux.

RÉSOLUTION N° 156-09

Proposé par monsieur Bernardin Ruel
Appuyé par monsieur Michel Gosselin

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la demande de permis de construction présentée par madame Francine Beaudet et monsieur Gilles Hamelin pour l'immeuble situé au 1652, avenue Saint-Édouard, lequel est assujéti au Règlement n° 1226 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le remplacement de la porte avant par une porte en acier avec motif de brass dans la vitre, selon le modèle « Cathédrale » présenté par les demandeurs, sans les deux parties dormantes.

A D O P T É E

ATTENDU la demande de permis présentée par monsieur Alexandre Painchaud pour l'immeuble situé au 1511, avenue des Érables, lequel est assujéti au Règlement n° 1226 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion du 21 mai 2009 à l'effet d'agréer à cette demande.

RÉSOLUTION N° 157-09

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par madame Sonia Gosselin

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la demande de permis de construction présentée par monsieur Alexandre Painchaud pour l'immeuble situé au 1511, avenue des Érables, lequel est assujéti au Règlement n° 1226 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour l'installation d'un garde-corps en pvc blanc sur la galerie avant, lequel est muni de barrotins tournés, selon le modèle « Plastival (111138) » tel qu'illustré au feuillet publicitaire présenté par le demandeur.

A D O P T É E

ATTENDU toutes les démarches entreprises par la municipalité et le Syndicat National des employés municipaux de Plessisville (SNEMP) pour régler le dossier de l'équité salariale;

1652, Saint-Édouard (Francine Beaudet et Gilles Hamelin)

1511, des Érables (Alexandre Painchaud)

SÉANCE RÉGULIÈRE 1^{er} JUIN 2009

ATTENDU que la Commission de l'équité salariale (CES) a donné son accord au travail réalisé par la municipalité;

ATTENDU que la C.E.S. a proposé un document visant à régler le différend qui existe entre les parties concernées.

Entente équité
salariale

RÉSOLUTION N^o 158-09

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par monsieur Michel Gosselin

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER messieurs Bernardin Ruel, maire suppléant et René Turcotte, secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Ville de Plessisville, la « Déclaration de règlement d'un différend ou d'une plainte » telle que proposée par la Commission de l'équité salariale, portant la date du 3 juin 2008.

ADOPTÉE

Achat Toyota
Echo 2005

RÉSOLUTION N^o 159-09

Proposé par madame Sonia Gosselin
Appuyé par monsieur Michel Gosselin

Et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER à l'achat du véhicule automobile Toyota Echo 2005 au terme du contrat de location à long terme, lequel vient à échéance le 22 août 2009, au prix de 7 160,58 \$ excluant les taxes applicables.

Il est de plus résolu d'emprunter une somme de 8 083 \$ du fonds de roulement pour financer cette acquisition, incluant les taxes applicables, déduction à faire de la ristourne de TPS, remboursable sur une période de 4 ans à compter de 2010.

ADOPTÉE

Ententes avec Aon
Conseil – mutuelle de
prévention en SST

RÉSOLUTION N^o 160-09

Proposé par monsieur Bernardin Ruel
Appuyé par madame Sonia Gosselin

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER monsieur Jacques Martineau, maire ou, en cas d'absence, le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Ville de Plessisville, le Contrat de services – Mutuelles à performance Aon et groupe transition et l'entente de service – Établissements multiples, dans le cadre de la mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail, à intervenir entre la Ville de Plessisville et Aon Conseil.

ADOPTÉE

ATTENDU qu'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après la Mutuelle) a été mise sur pied par Aon Conseil en vertu de l'article 284.2, de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

ATTENDU que l'adhésion à la Mutuelle permet à la municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

ATTENDU que la municipalité désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle.

SÉANCE RÉGULIÈRE 1^{er} JUIN 2009

Adhésion mutuelle
de prévention en
SST (Aon Conseil)

RÉSOLUTION N^o 161-09

Proposé par monsieur Bernardin Ruel

Appuyé par madame Sonia Gosselin

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'*Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux* (contrat type de la CSST).

Il est de plus résolu d'autoriser Aon Conseil à signer, pour et au nom de la Ville de Plessisville, l'*Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux*.

A D O P T É E

ATTENDU le Plan d'intervention du renouvellement des infrastructures – Ville de Plessisville, préparé par Tecsuit inc., Experts-Conseils, en mai 2007;

ATTENDU que le secteur « rue Saint-Calixte » a été déterminé comme étant prioritaire pour les travaux à être réalisés.

Demande d'aide
financière FCCQ

RÉSOLUTION N^o 162-09

Proposé par madame Sonia Gosselin

Appuyé par monsieur Gaétan Blier

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER monsieur René Turcotte, secrétaire-trésorier, à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme « Fonds Chantiers Canada-Québec » (FCCQ) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

DE DÉSIGNER monsieur René Turcotte, secrétaire-trésorier, à titre de répondant auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre de la demande de subvention ci-dessus.

Il est de plus résolu que la Ville de Plessisville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

A D O P T É E

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Gaétan Blier, conseiller, qu'il présentera ou fera présenter à une séance subséquente, un règlement modifiant l'article 4 du Règlement 1503 « Sur les taxes et compensations et la cotisation à la SDC pour l'année 2009 », relatif à la compensation exigible des propriétaires de piscines.



AVIS DE MOTION est donné par monsieur Bernardin Ruel, conseiller, qu'il présentera ou fera présenter à une séance subséquente, un règlement modifiant le Règlement 1157 « Sur la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique et abrogeant le règlement no. 1000 et ses amendements », visant à modifier l'article 382.5 et à ajouter le stationnement de la Banque Nationale du Canada à l'Annexe « A ».



SÉANCE RÉGULIÈRE 1^{er} JUIN 2009

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont reçu une copie des règlements ci-devant mentionnés.

Dispense de
lecture

RÉSOLUTION N^o 163-09

Proposé par monsieur Michel Gosselin

Appuyé par madame Sonia Gosselin

Et résolu à l'unanimité

DE DISPENSER le secrétaire de la lecture des règlements faisant l'objet d'un avis de motion ci-dessus lors de leur adoption, conformément à la loi.

A D O P T É E

PÉRIODE DE QUESTIONS, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sur proposition du président, la séance est levée à 20 h 50.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE